

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Verriers à Lyon 7° et, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-387-95-00585 en date du 30 octobre 1997, déposé par la SARL SARIMO, ladite société doit céder, gratuitement, à la Communauté urbaine, une parcelle de terrain nu de 159 mètres carrés, cadastrée sous la section BO 71 et située 13, rue Lortet à Lyon 7° ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-387-95-00585 en date du 30 octobre 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés estimés à 8 300 F seront prélevés sur les crédits prévus au titre de la programmation pour l'exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,